

**Procès Verbal de la réunion
du Conseil Scientifique de l'Université**

n°07 en date du 01 Décembre 2014

Le Conseil Scientifique de l'Université A. Mira – Bejaia, réuni le 01 Décembre 2014 à 19H00 au siège du rectorat, a examiné et analysé la situation que traverse l'Université.

Après lecture des Procès Verbaux des Conseils Scientifiques des huit Facultés sur la situation, suivie d'un large débat, le Conseil Scientifique de l'Université, à l'instar des Conseils Scientifiques des Facultés, a constaté que les décisions d'exclusion pour retard pédagogique, prises par les jurys de délibération, sont conformes à la réglementation en vigueur, relative à la progression et à l'évaluation pédagogiques universitaires.

Concernant les cas spécifiques des filières d'Architecture et des Sciences Infirmières, le Conseil informe l'ensemble des étudiants que :

- L'accès à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en architecture est reconnu aux titulaires du diplôme de master en architecture (Circulaires du 11/11/2014 et du 26/11/2014).
- Le secteur de la santé peut assurer le recrutement des diplômés en soins infirmiers, issus des Universités (Correspondance du Ministère de la santé du 27/11/2014).

Par ailleurs, le Conseil rappelle que l'accès en master est accordé à tous les étudiants de l'Université de Bejaia, titulaires de diplômes de licence LMD, ayant formulé une demande d'inscription.

Soucieux de préserver le bon fonctionnement de l'établissement et de garantir l'achèvement des programmes pédagogiques du 1^{er} semestre dans les temps impartis, le Conseil Scientifique de l'Université appelle les étudiants à faire preuve de sagesse et de sens de responsabilité pour reprendre leurs études et laisser place au dialogue et aux voies légales de recours.

Bejaia, le 01/12/2014
Le Conseil Scientifique